

**KOHNEN**  
134, route d'Arlon  
L-8008 STRASSEN

Tél. **26 31 33 15**  
Fax 26 31 33 16  
[strassen@kohnen.lu](mailto:strassen@kohnen.lu)

—

**KOHNEN**  
26-30, avenue J.-F. Kennedy  
L-9053 ETTTELBRUCK

Tél. **81 62 02**  
Fax 81 14 77  
[ettelbruck@kohnen.lu](mailto:ettelbruck@kohnen.lu)

—

**INSTITUT KOHNEN**  
3, rue des Bains  
L-1212 LUXEMBOURG

Tél. **22 38 08**  
Fax 46 92 82  
[institut@kohnen.lu](mailto:institut@kohnen.lu)

## NOTICE D'UTILISATION

### ORTHESES – CHAUSSURES ORTHOPEDIQUES SUR MESURE



*Vous venez de bénéficier d'un appareil orthopédique, dispositif médical sur mesure. Afin de vous garantir un confort maximal, merci de lire attentivement cette notice. Votre appareil a été fabriqué par un professionnel agréé, selon la prescription de votre médecin.*

*Sa confection a été réalisée à vos mesures, et il ne peut être utilisé que par vous-même. Les instructions concernant le port et l'utilisation de votre appareillage sont définies par votre médecin prescripteur : il faut les respecter strictement. Le numéro de l'appareil et la date de fabrication sont indiqués sur l'appareil.*

**Protection des données :** Pour connaître le détail de la Politique de Protection des données mise en œuvre au sein du groupe Proteor, toutes demandes doivent être adressées au Délégué à la Protection des Données : [contact@kohnen.lu](mailto:contact@kohnen.lu)

## **DESCRIPTION, PERFORMANCE ET DESTINATION DU DISPOSITIF :**

La chaussure orthopédique est adaptée à la pathologie du patient et est destinée à améliorer les fonctions de la marche.

La chaussure orthopédique est une chaussure sur mesure destinée à un patient dont l'un ou les deux pieds ne peuvent être chaussés par des chaussures de série. Elle est prescrite par paire ou à l'unité pour les porteurs de pilon. Elle comprend une orthèse plantaire.

Il existe deux types de chaussures orthopédiques :

- chaussure pour désorganisation métatarsophalangienne, trouble volumétrique, amputation et inégalité de longueur des membres inférieurs ;
- chaussure pour désaxation complexe statodynamique, paralysie, trouble trophique.

L'attribution de chaussures orthopédiques pour l'adulte est limitée à deux paires par an lors de la première demande puis une seule paire par an pour un renouvellement.

## **CONDITIONS NORMALES DE MISE EN PLACE :**

Afin de faciliter la mise en place des chaussures, utiliser un chausse-pied dans le cas de chaussures basses et dans tous les cas, les lacets, velcros ou fermetures éclair doivent être entièrement ouverts.

Pour une efficacité et un confort maximum, les lacets ou les velcros doivent être suffisamment serrés et les fermetures éclair remontées entièrement.

## **CONDITIONS NORMALES D'UTILISATION :**

Les chaussures orthopédiques sur mesures constituent un appareillage orthopédique qui peut nécessiter un temps d'adaptation. Dans certains cas, il est préférable de les porter progressivement sur une période de deux semaines environ.

Dans certain cas, la présence d'une semelle de liège amovible de quelques millimètres permet, en cas de besoin, de gagner un peu de volume. Chez les enfants en pleine croissance, ces semelles doivent être enlevées lorsque les chaussures deviennent trop étroites.

CAO1014 rev. 2 07/05/02

## **CONDITIONS D'ENTRETIEN :**

Se laver les pieds et changer de chaussettes de façon journalière.

L'entretien des chaussures orthopédiques sur mesures est le même que pour toutes autres (cirage, brossage, imperméabilisation).

Dans les chaussures, les pieds reposent sur des semelles orthopédiques ou dans des coques amovibles. Celles-ci doivent être sorties régulièrement et déposées loin d'une source de chaleur intense. Elles peuvent être nettoyées à l'aide d'un chiffon un peu humide. Elles peuvent être talquées pour une entrée plus facile du pied dans la chaussure.

## **CONDITIONS DE STOCKAGE/ELIMINATION :**

Ne pas faire sécher les chaussures orthopédiques sur ou dans une source de chaleur ou à proximité immédiate. La source de chaleur pourrait endommager les chaussures et déformer les semelles. Votre appareillage peut être éliminé selon la législation en vigueur.

## **EFFETS SECONDAIRES :**

Il est conseillé aux personnes souffrant de troubles de la sensibilité d'inspecter régulièrement les pieds les premiers jours afin de détecter toute rougeur anormale qui persisterait et le cas échéant, de le signaler à son podo-orthésiste.

Le port de semelles orthopédiques ou de coques peut provoquer une gêne au niveau des appuis correcteurs. Cette gêne disparaît en quelques jours.

## **CONTRÔLES :**

Les chaussures orthopédiques doivent être contrôlées auprès du podo-orthésiste au moins une fois dans l'année pour l'adulte et deux fois par an pour l'enfant.

Tout incident grave survenu en lien avec le dispositif doit être notifié à votre podo-orthésiste et aux autorités compétentes relatives aux dispositifs médicaux.